



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Anne-Marie NAYA  
au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres à Carbonne  
sur convocation régulière du 22 janvier 2021

Délibération C20210128_13	Créations de postes pour accroissement temporaire d'activité
------------------------------	--

Etai<sup>ent</sup> présents : AMIOT Myriam (suppléante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (suppléante de AUDOUBERT René), , CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne (suppléante de FERRAGE Pierre), DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (suppléante de CARRASCO José décédé), ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, , SALAT Éric, SORIA Delphine (suppléante de BAUDINIÈRE Julien), VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etai<sup>ent</sup> Excusés :

BRUN Karine, CUNIBERTI André, MURCIA Christian, PAYEN Éric, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, VIGNES Michel

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir à GAY Jean-Louis), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à CARON-JOURDA Yves), HO Bastien (pouvoir à GRYCZA Daniel), LEMAISTRE Nadia (pouvoir CAZARRE Max), RIAND Sandrine (pouvoir à BAROUSSE Stéphane), TEMPESTA Marie-Caroline (pouvoir à NAYA Anne-Marie), TURREL Denis (pouvoir à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : Daniel GRYCZA

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 42

Nombre de votants : 50

## OBJET : Créations de postes pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil qu'il convient de créer les postes de contractuels suivants, à temps complet ou non complet, le cas échéant, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3/1° de la loi du 26.01.1984) :

Les postes seraient affectés de la manière suivante :

- Affectation au sein du service petite enfance :
  - 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (crèche de Carbonne). La période d'emploi irait du 01.02.2021 au 31.01.2022
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet 25 heures hebdomadaires (affecté sur toutes les crèches). La période d'emploi irait du 15.03.2021 au 14.03.2022.
- Affectation au sein du service environnement
  - 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (service collecte / déchetterie). La période d'emploi irait du 01.02.2021 au 31.01.2022

Il est proposé de rémunérer les personnes contractuelles, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

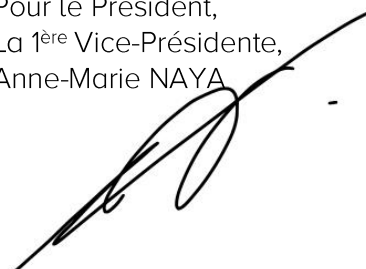
Entendu l'exposé du Président,

### Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création des postes suivants :
  - o Affectation au sein du service petite enfance :
- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (crèche de Carbonne). La période d'emploi irait du 01.02.2021 au 31.01.2022
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25 heures hebdomadaires (affecté sur toutes les crèches). La période d'emploi irait du 15.03.2021 au 14.03.2022.
  - o Affectation au sein du service environnement :
- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (service collecte / déchetterie). La période d'emploi irait du 01.02.2021 au 31.01.2022
- DE FIXER la rémunération de ces emplois au 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce utile et nécessaire à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
Anne-Marie NAYA



Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 031-200066819-20210128-DE\_013\_2021-AU

50 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*